

MAIRIE DE BRUGHEAS
03700

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/39

Nombre de Membres : L'An deux mille vingt-quatre,
En exercice : 15 le vendredi 25 octobre à 19 H 00
Présents : 10 Le Conseil Municipal de la Commune de BRUGHEAS,
Absents : 5 dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,
Votants : 11 sous la présidence de Monsieur Guy SOALHAT, Maire

Date de convocation du Conseil : 18 octobre 2024

PRESENTS : M. Guy SOALHAT, M. Pascal BONVIN, M. Mathieu MICHEL, M. Didier JUILLARD, M. Olivier ROYER, M. Charles-Philippe MAHR, M. Daniel BONO, Mme Martine BIGEARD, Mme Annick ROY ; Mme Adeline ZAWADZKI

ABSENTS : Mme Angélique MECHIN, Mme Véronique PECH-BAYON, Mme Karine LAMBERT, Mme Patricia ROZZIO, M. Nicolas PERRET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Daniel BONO

POUVOIR : Mme Patricia ROZZIO à Mme Annick ROY

OBJET : ETUDE DE DEVIS POUR TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DE LA CROIX MORAND

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'entretien rue de la Croix Morand. A cet effet, des devis ont été sollicités auprès de fournisseurs.

Après étude comparative des tarifs, des caractéristiques techniques du matériel et des prestations proposées, et compte-tenu de l'expérience de travail de chaque entreprise

Et sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**, à l'unanimité de retenir la proposition financière de l'entreprise EIFFAGE d'ABREST pour un montant total de 15 839.80 € HT qui comprend le transfert des engins, le déblaiement des accotements, les purges de support comprenant le terrassement, la scarification et remise en forme du support, la fourniture et le transport et mise en œuvre de GNT, la réalisation d'enduit tricouche à émulsion à hautes performances.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis, et les demandes de subventions afférentes à ces travaux notamment auprès du Conseil Départemental de l'Allier.
- **DIT** que ces dépenses seront imputées en section d'investissement du budget 2024.

Fait et délibéré à BRUGHEAS, le 25 octobre 2024

Le Maire,
Guy SOALHAT



MAIRIE DE BRUGHEAS
03700

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/40

Nombre de Membres : L'An deux mille vingt-quatre,
En exercice : 15 le vendredi 25 octobre à 19 H 00
Présents : 10 Le Conseil Municipal de la Commune de BRUGHEAS,
Absents : 5 dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,
Votants : 11 sous la présidence de Monsieur Guy SOALHAT, Maire

Date de convocation du Conseil : 18 octobre 2024

PRESENTS : M. Guy SOALHAT, M. Pascal BONVIN, M. Mathieu MICHEL, M. Didier JUILLARD, M. Olivier ROYER, M. Charles-Philippe MAHR, M. Daniel BONO, Mme Martine BIGEARD, Mme Annick ROY ;
Mme Adeline ZAWADZKI

ABSENTS : Mme Angélique MECHIN, Mme Véronique PECH-BAYON, Mme Karine LAMBERT, Mme Patricia ROZZIO, M. Nicolas PERRET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Daniel BONO

POUVOIR : Mme Patricia ROZZIO à Mme Annick ROY

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024 – CCAS DE SAINT-YORRE

CONSIDERANT le transfert de la gestion du centre de loisirs de Saint-Yorre du mode associatif aux services du C.C.A.S de Saint-Yorre,

CONSIDERANT la proposition du C.C.A.S de convenir d'une convention d'objectifs et de moyens en partenariat avec les communes dont les enfants fréquentent le centre de loisirs, afin notamment qu'ils bénéficient d'un tarif identique à celui appliqué aux familles Saint-Yorraises

CONSIDERANT le projet de convention d'objectifs et de moyens pour 2024, présenté par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

- D'approuver le principe de la convention à intervenir
- De l'autoriser à signer ladite convention
- D'inscrire au budget les sommes à payer, conformément à l'article 2 de la convention

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec le CCAS de SAINT-YORRE

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal en cours.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention

Fait et délibéré à BRUGHEAS, le 25 octobre 2024

Le Maire,
Guy SOALHAT



MAIRIE DE BRUGHEAS
03700

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/41

Nombre de Membres : L'An deux mille vingt-quatre,
En exercice : 15 le vendredi 25 octobre à 19 H 00
Présents : 10 Le Conseil Municipal de la Commune de BRUGHEAS,
Absents : 5 dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,
Votants : 11 sous la présidence de Monsieur Guy SOALHAT, Maire

Date de convocation du Conseil : 18 octobre 2024

PRESENTS : M. Guy SOALHAT, M. Pascal BONVIN, M. Mathieu MICHEL, M. Didier JUILLARD, M. Olivier ROYER, M. Charles-Philippe MAHR, M. Daniel BONO, Mme Martine BIGEARD, Mme Annick ROY ;
Mme Adeline ZAWADZKI

ABSENTS : Mme Angélique MECHIN, Mme Véronique PECH-BAYON, Mme Karine LAMBERT, Mme Patricia ROZZIO, M. Nicolas PERRET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Daniel BONO

POUVOIR : Mme Patricia ROZZIO à Mme Annick ROY

OBJET : PROVISION POUR CREANCE ETEINTE - REAJUSTEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Il suffit ensuite de procéder à l'ajustement de ces provisions, chaque année, au vu des états des restes au 31 décembre.

Lorsque le risque se matérialise ou disparaît, les crédits font l'objet d'une reprise générant une recette réelle nouvelle (art 781) couvrant la dépense à engager, le cas échéant. Ainsi, lors de l'effacement d'une créance éteinte ou admise en "non-valeur" celles-ci sont financées par la reprise de provision.

En 2022, la collectivité avait constitué une provision de 153 000 € (délibération 2022/38). En 2023, une créance éteinte a été mandatée pour 151 405.24 €. La reprise de provisions était inscrite au budget 2023 mais n'a pas été titrée. Compte tenu des restes à recouvrer à ce jour sur le BP, il est proposé au conseil d'effectuer la reprise de provisions par un titre au 781 pour 149 000 € compte tenu des créances 2008 à 2023 impayés qui représentent 3263.99 €. Ainsi le risque reste couvert à hauteur de 4000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, de reprendre les provisions pour un montant de 149 000 €

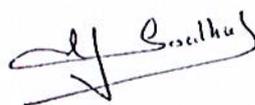
DECIDE, de conserver les provisions constituées antérieurement pour un montant de 4 000 € pour couvrir les impayés de 2008 à 2023

DIT que s'agissant d'une recette, il n'y a pas lieu de modifier le budget en cours.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces écritures

Fait et délibéré à BRUGHEAS, le 25 octobre 2024

Le Maire,
Guy SOALHAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°
(Vote de crédits)

Date de convocation :		18/10/2024		VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	11	Contre :	0
Nombre de membres présents :	15	Contre :	0	Abstention :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstention :	0		

L'an 2024, le 25 octobre, Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guy SOALHAT, Maire de la Commune Guy SOALHAT

Présents : M. Guy SOALHAT, M. Pascal BONVIN, M. Mathieu MICHEL, M. Didier JUILLARD, M. Olivier ROYER, M. Charles-Philippe MAHR, M. Daniel BONO, Mme Martine BIGEARD, Mme Annick ROY ; Mme Adeline ZAWADZKI

Procurations : Mme Patricia ROZZIO à Mme Annick ROY

Absents : Mmes Angélique MECHIN, Véronique PECI-BAYON, Karine LAMBERT, Patricia ROZZIO, M. Nicolas PERRET

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Daniel BONO

Objets : Ajustement budgétaire

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
203 (041) : Frais d'études, rech. & dév. & f	-2 856,00	231 (041) : Immobilisations corporelles en c	-2 856,00
	-2 856,00		-2 856,00
Total Dépenses	-2 856,00	Total Recettes	-2 856,00

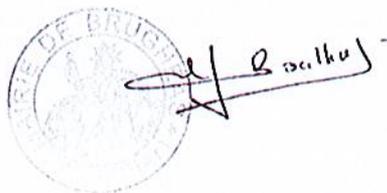
Certifié exécutoire par Guy SOALHAT, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A Brugheas, le 25/11/2024

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance



N° INSEE : 03044

Commune de Brugheas

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 003-210300448-20241125-DM202402-BF

SLO
Exercice 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 2
 (Vote de crédits)

Date de convocation :	18/10/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	11
Nombre de membres présents :	10	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

L'an 2024, le 25 octobre, Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guy SOALHAT, Maire de la Commune Guy SOALHAT

Présents : M. Guy SOALHAT, M. Pascal BONVIN, M. Mathieu MICHEL, M. Didier JUILLARD, M. Olivier ROYER, M. Charles-Philippe MAHR, M. Daniel BONO, Mme Martine BIGEARD, Mme Annick ROY ; Mme Adeline ZAWADZKI

Procurations : Mme Patricia ROZZIO à Mme Annick ROY,

Absents : Mme Angélique MECHIN, Mme Véronique PECH-BAYON, Mme Karine LAMBERT, Mme Patricia ROZZIO, M. Nicolas PERRET

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Daniel BONO

Objets : Correction intégration frais d'études

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (041) : Immobilisations corporelles en c	2 856,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-568,00
		024 (024) : Produits des cessions d'immobili	568,00
		203 (041) : Frais d'études, rech. & dév. & f	2 856,00
	2 856,00		2 856,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-568,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	568,00		
	0,00		
Total Dépenses	2 856,00	Total Recettes	2 856,00

Certifié exécutoire par Guy SOALHAT, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A Brugheas, le 25/10/24

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance

